

SÉANCE SOLENNELLE
DE REMISE DES INSIGNES DE
**DOCTEUR
HONORIS CAUSA**
DE L'UNIVERSITÉ
ELISABETH ET ROBERT BADINTER

UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES

ULB

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013



D O C T O R A T S
H O N O R I S C A U S A

DE L'UNIVERSITÉ LIBRE DE BRUXELLES

<u>Élisabeth BADINTER</u>	<u>3</u>
<u>Robert BADINTER</u>	<u>11</u>

LE VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2013



Élisabeth **Badinter**

Par Valérie André

VNIVERSITAS LIBERA BRVXELLENSIS

Decreto Senatus Vniuersitatis dato,
Alano Delchambre Senatus Praeside,
Desiderio Viviers Vniuersitatis Rectore,

Vt dignissimis laudibus ornetur ac celebretur illa mulier Francogallica
quae studiis philosophiae et litterarum acerrimis diligentissimisque
perfecte planeque instituta
docendi inuestigandique munere apud Scholam Polytechnicam
Lutetiae Parisiorum sitam sit perfuncta
et auctricem probatissimam se praebuerit
permultorum librorum commentariolorumque
docte et eleganter conscriptorum
siue ad historiam siue ad sociologiam pertinentium
ut toto in orbe terrarum famam sibi praeclaram conciliarit,
Quae Iustitiae Aequalitatisque et Humanitatis amore pulsa
primas partes expleuerit
in cogitationibus indagacionibusque aetatis nostrae
quomodo fiat ut feminae uiris pares non sint neque iisdem iuribus fruantur,
eademque mulier uiris totis uerbisque suis et scriptis
semper contenderit
ut homines utriusque sexus non solum aequato iure

sed etiam concordibus animis iuncti uiuere possint,
Cui Dominae sapientissimae eadem mente utenti
qua Alma Mater Nostra gloriari solet
semper cordi fuerit laicorum principia promouere
id est cogandi uiuendique modos qui « laicismus » uel « laicitas » dicuntur,
Quae denique scientiam prudentiamque suam attulerit
industriae quaestuosae quae curat
ut praeconia ad commercium pertinentia in uulgus permanare possint,

ELISABETHAM BADINTER

**DOCTOREM HONORIS CAUSA TOTIVS VNIVERSITATIS
CREANDAM AC PROCLAMANDAM CENSUIT !**

Datum Bruxellis anno MMXIII° a. d. XII^{um} Kal. Octobres
et sigillo Vniuersitatis obsignatum.

Praeses Senatus,



Rector Vniuersitatis,



« Changer l'homme n'est pas l'anéantir. L'Un est l'Autre à condition que persistent l'Un et l'Autre ». Cette phrase a dix ans, mais elle n'a pas pris une ride. Lorsqu'elle la signait, dans son essai *Fausse Route* (Paris, Odile Jacob, 2003, p.175), Élisabeth Badinter s'attirait les foudres de celles qui lui refusaient désormais le titre de « féministe » et l'accusaient de trahir la cause de femmes, victimes d'une ancestrale domination masculine. La polémique grondait depuis les années quatre-vingt, les propos de la philosophe étant trop souvent sortis de leur contexte et entendus comme une négation pure et simple de la différence entre les hommes et les femmes. Les textes laissent pourtant peu de place au doute : « la différence des sexes est un fait, mais elle ne prédispose pas aux rôles et aux fonctions. [...] L'indifférenciation des rôles n'est pas celle des identités » (ibid., p.217-218). Tel est en tout cas le *credo* d'Élisabeth Badinter, à qui l'Université libre de Bruxelles décerne aujourd'hui le titre de *Docteur honoris causa*. Ses valeurs sont les nôtres : libre-examen, liberté, laïcité, respect des droits et des devoirs de chacun. Tous ses ouvrages en témoignent, Élisabeth Badinter a su transcender l'héritage de Simone de Beauvoir, qu'elle assume pleinement, et retenir les enseignements de la pensée des Lumières, transmise avec tant de passion à ses étudiants et ses lecteurs.

Née le 5 mars 1944, à Boulogne-Billancourt, elle passe avec succès l'Agrégation de philosophie et se lance dans une carrière d'enseignante, dans les lycées, puis à l'École

Polytechnique. Elle publie son premier ouvrage en 1980 : *L'Amour en plus : histoire de l'amour maternel (XVII^e-XX^e siècle)* fait du bruit dans les milieux intellectuels et féministes. Contestant l'existence d'un *instinct* maternel inhérent à la nature féminine, Élisabeth Badinter se livre à une relecture de l'Histoire. Capable d'enfanter, la femme doit-elle pour autant diriger son existence vers ce seul accomplissement ? Lui est-il impossible de se réaliser ailleurs que dans la maternité ? Aux partisans de ce naturalisme essentialiste, encouragé dès 1762 par les leçons de Rousseau dans l'*Émile*, elle oppose les faits : la plupart des femmes des classes favorisées qui, jusqu'alors, livraient leurs enfants aux nourrices, ne vivaient nullement cette séparation comme une insoutenable contrainte sociale. Au contraire. Elles se voyaient le plus souvent délivrées de la charge d'un être non désiré, voire totalement inattendu. Est-ce à dire que ces femmes étaient incapables de sentiments à l'égard de leurs bébés ? Ou que certaines d'entre elles n'auraient pas préféré leur donner le sein et les garder auprès d'elles ? Elles étaient tout simplement moins soumises à la pression culturelle qui leur assignait un devoir d'épanouissement maternel : reproductrices, on ne leur demandait pas d'*aimer*. « L'amour maternel est infiniment complexe et imparfait. Loin d'être un instinct, il est conditionné par tant de facteurs indépendants de la « bonne nature » ou de la « bonne volonté » de la mère qu'il faut plutôt un petit miracle pour que cet amour soit tel qu'on nous le décrit » (*Xy. De l'identité masculine*, Paris, Odile Jacob, 1992, p.105).

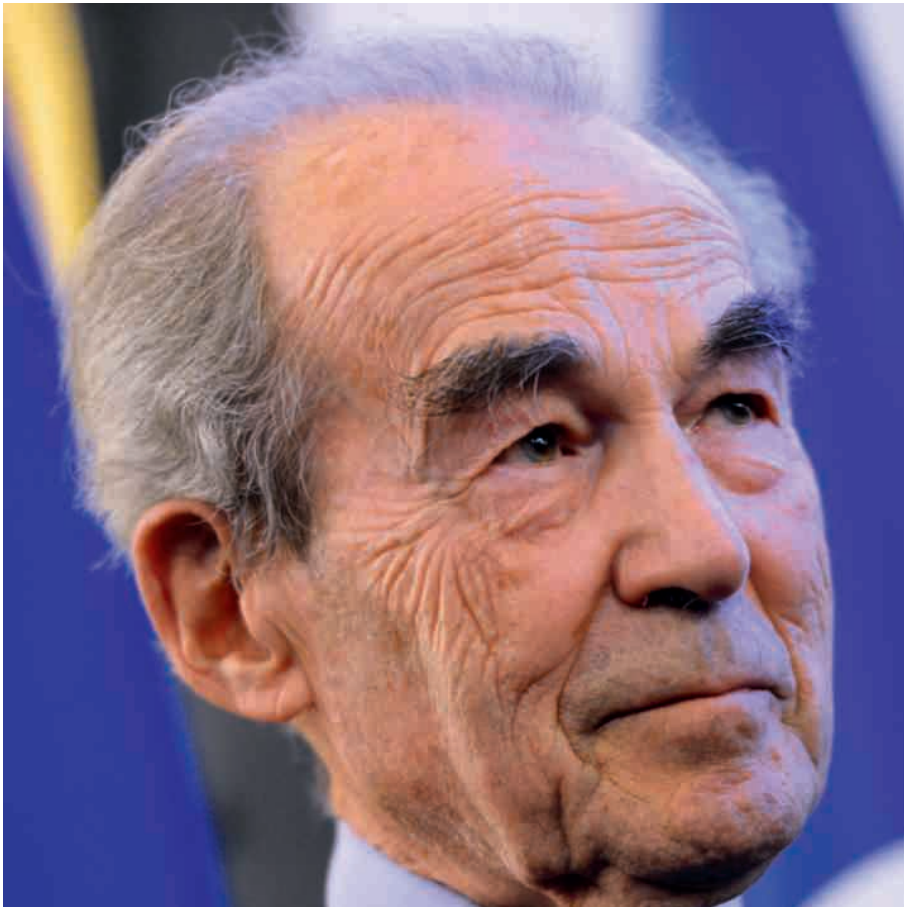
Cet « amour en plus », qu'elle dépeint plus qu'elle ne le valorise ou le décrie, Élisabeth Badinter ne l'assigne pas à la seule mère biologique et n'en fait pas l'apanage des femmes. Témoin de la révolution sexuelle qui a agité les années 60, elle a assisté à la transformation de la partition des rôles dans la cellule familiale. Elle a vu les pères se lever la nuit, langer leurs enfants, jouer avec eux, sans pour autant renoncer à leur identité masculine. Cette mutation dans les comportements était porteuse d'espoir pour la féministe qui aspirait à la consécration d'une égalité complète entre les personnes. Encore fallait-il venir à bout des traditions, et du pire ennemi de la pensée libre : le poids des certitudes. Les années ont passé, et, hélas, l'égalité ne s'est toujours pas installée. De nombreuses féministes européennes se sont laissées gagner par le mouvement nord-américain dont l'essentialisme confine au dogmatisme et à la misandrie. On pense la femme en tant qu'être différent, plus vulnérable, et méritant l'égalité au nom de cette différence. L'erreur est là, ne cesse de répéter Élisabeth Badinter, la conquête de l'égalité doit s'appuyer sur ce qui nous unit ; malgré les revendications différentialistes actuelles, nous assistons à une mutation sociologique qui conduit à un modèle de ressemblance. Il faut en finir avec le mythe de la complémentarité, du primat de la nature qui a enfermé les femmes dans une relation de soumission à l'homme. Et de citer en modèle les femmes tunisiennes du printemps arabe qui refusent d'être considérées comme les compléments naturels de leurs homologues masculins. Quelles que soient leurs différences physiologiques, les

hommes et les femmes sont dans la ressemblance lorsqu'on les envisage sous l'angle de la citoyenneté : mêmes droits, mêmes devoirs.

On comprend la place du combat de la philosophe pour la sauvegarde des acquis de la laïcité, menacée par tous les extrémismes, politiques et religieux. Au modèle naturaliste patriarcal promu par les trois grands monothéismes (« les femmes ne sauraient être les égales des hommes parce qu'elles ne sont pas les mêmes »), l'état laïque oppose l'égalité de droit entre les citoyens, quelles que soient leur confession, leurs options idéologiques, quelles que soient encore leurs préférences sexuelles. Présente dans les débats sur le port du voile à l'école et, plus récemment, dans les secteurs de la petite enfance, Élisabeth Badinter a été appelée à s'exprimer tout récemment sur le mariage pour tous, la procréation médicalement assistée, la problématique des mères porteuses. Ne craignant pas la confrontation rhétorique, elle affiche ses convictions avec une constance non démentie depuis ses premiers écrits. Ses ouvrages capitaux sur le XVIII^e siècle rejoignent les mêmes préoccupations : *Emilie, Emilie* trace le portrait de deux intellectuelles aux aspirations féminines différentes, la trilogie des *Passions intellectuelles* retrace le difficile combat des intellectuels des Lumières pour assouvir leur désir de gloire, leur soif de dignité et leur volonté de pouvoir. Auteur d'une édition critique des *Remontrances de Malesherbes. 1771-1775* (Paris, Union générale d'Éditions, 1978) elle co-signa avec son mari Robert

Badinter la magistrale biographie *Condorcet (1743-1794). Un intellectuel en politique* (Paris, Fayard, 1988). Figure fondamentale de la Révolution française, Condorcet avait manifesté très tôt son engagement pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

Peut-être Élisabeth Badinter s'inspire-t-elle de sa foi indéfectible dans les progrès de l'esprit humain lorsqu'elle nous encourage : « Seule l'utopie du futur reconforte contre le pessimisme de l'Histoire. » (*L'Un est l'autre. Des relations entre les hommes et les femmes*, Paris, Odile Jacob, 1986, p.15).



Robert **Badinter**

Par Andrée Puttemans

VNIVERSITAS LIBERA BRVXELLENSIS

Decreto Senatus Vniuersitatis dato,
Alano Delchambre Senatus Praeside,
Desiderio Viviers Vniuersitatis Rectore,

Vt honore maximo qui a nobis tribui possit ille uir Francogallicus afficiatur

doctissimus humanissimusque et generosissimus

qui post iuris et litterarum studia acerrima diligentissimaque

totum iurisprudentiae scientiae se dedit

et docendi inuestigandique munere

apud plures Vniuersitates sit perfunctus

quarum in numero clarissimae Institutionis Lutetiae Parisiorum sitae

et Sorbonae dictae mentionem faciamus,

Qui ob iuris scientiam usumque inter omnes patronos aetatis nostrae

unus e peritissimis humanissimisque esse uideatur

tantamque sibi gratiam conciliarit

ut ad Rei Publicae Francogallicae fastigia sit elatus

cuius Sigillorum Custos id est Iustitiae Curator Summus sit factus,

Qui tantam moderationem prudentiamque semper praebuerit

ut siue Praeses siue Socius alius uocetur

12 | a Consiliis permultis Internationalibus ad consilia cauta danda

quotiens illo arbitro de grauissimis quaestionibus

ad res iuridicas politicasque pertinentibus est constituendum,
Qui Popularis Rei Publicae gubernandae Rationis amore pulsus
quam Democratiam uocant
eademque mente usus qua Alma Mater Nostra solet gloriari
non solum effecerit ut mutatione magna Francogallici iuris
capitis poena tollatur
sed etiam Libertati defendendae operam totam dederit
ubicumque et quoquomodo oppugnatur,

ROBERTVM BADINTER

**DOCTOREM HONORIS CAUSA TOTIVS VNIVERSITATIS
CREANDVM AC PROCLAMANDVM CENSUIT !**

Datum Bruxellis anno MMXIII° a. d. XII^{um} Kal. Octobres
et sigillo Vniuersitatis obsignatum.

Praeses Senatus,



Rector Vniuersitatis,

The image shows a blue ink signature of the Rector Vniuersitatis, which is a stylized, flowing line. The signature is written over a horizontal line that extends across the width of the signature.

Robert Badinter est né à Paris, le 30 mars 1928, de parents juifs originaires de Bessarabie, au Sud-Est de l'Europe, qui avaient émigré en France au début des années vingt. Simon Badinter, son père, fut arrêté à Lyon, en 1943, en exécution d'un ordre de déportation signé par Klaus Barbie ; déporté au camp d'extermination de Sobibor, il y fut assassiné, comme le furent dans ce même camp 250.000 Juifs.

Licencié en lettres en 1947 et en droit en 1948, Robert Badinter a obtenu un diplôme de Master of Arts à l'Université de Columbia, à New York, en 1949. Il est devenu docteur en droit en 1954 après avoir soutenu à la Faculté de droit de Paris une thèse sur les conflits de lois en matière de responsabilité civile dans le droit des États-Unis.

Robert Badinter s'inscrit au barreau de Paris en 1951, où il débute sa carrière d'avocat comme collaborateur d'Henry Torrès. En 1965, il fonde le cabinet d'avocats « Badinter, Bredin et partenaires ». La même année, il est reçu au concours d'agrégation des facultés de droit. Il sera nommé professeur de droit dans les universités de Dijon, Besançon et Amiens avant de l'être, en 1974, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il continuera à enseigner jusqu'à son accession à l'éméritat, en 1994.

Il était doyen de la Faculté de droit de Besançon au moment des événements de mai 68 – dans ses mémoires intitulées « Les épines et les roses », où il raconte ses années à la

tête du Ministère de la Justice pendant le premier septennat de François Mitterrand, il évoque parfois des souvenirs plus anciens. Il y écrit notamment ceci : « faisant office de doyen à Besançon, j'avais découvert, en même temps que les charmes discrets de la vie provinciale, la minceur des ressources d'une faculté de droit ». On comprend que, sous cet angle au moins, cette expérience le prépara quelque peu aux minceurs du budget du Ministère de la Justice !

Au Barreau, où il restera actif pendant 30 ans, il défend plusieurs accusés qui encourent la peine de mort. Il sera particulièrement marqué par la condamnation à mort de Roger Bontems, en 1972, pour complicité des meurtres commis par Claude Buffet lors d'une prise d'otages en prison. En 1981, devenu Garde des Sceaux et Ministre de la Justice, Robert Badinter rappellera, dans son impressionnant discours tenu devant l'Assemblée Nationale avant le vote de la loi abolissant la peine de mort en France, que, dans la foule qui réclamait la mort de Buffet et Bontems, se trouvait le jeune Patrick Henri. Quatre ans plus tard, celui-ci assassinait un enfant qu'il venait d'enlever pour obtenir une rançon. Robert Badinter, l'un de ses avocats, fera de son procès celui de la peine de mort, peine à laquelle Patrick Henri échappera. Et il démontrera, par l'exemple, combien la peine de mort est dépourvue d'effet dissuasif.

Ardent chercheur de justice¹, il fera voter bien d'autres lois

1 "*La justice tu chercheras ardemment*" est un extrait du Deutéronome (16, 20) que Robert Badinter a mis en exergue de son ouvrage *Les épines et les roses*, Fayard, 2011.

encore, destinées à diminuer les injustices et à créer plus de liberté, en abrogeant tout délit d'homosexualité, supprimant les juridictions d'exception, ouvrant aux citoyens l'accès à la Cour européenne des droits de l'homme, améliorant l'indemnisation des victimes d'accidents de la circulation, humanisant les prisons, développant les peines alternatives à l'emprisonnement, etc. Il fera aussi voter une loi mettant fin à ce qu'il dénomme « la solitude du juge d'instruction », qui organise un collège de trois juges chargés de l'instruction ; cette loi restera lettre morte, faute de budget permettant d'engager un nombre suffisant de magistrats instructeurs.

En 1986, il est nommé président, pour neuf ans, du Conseil constitutionnel français. En cette qualité, il préside la Commission d'arbitrage de la Conférence européenne pour la paix en Yougoslavie qui se prononcera sur le droit à l'autodétermination et à l'indépendance des anciennes républiques yougoslaves. On observera qu'en 2012, suite à la défaite de Nicolas Sarkozy aux élections présidentielles et à la volonté déclarée par celui-ci de siéger au Conseil constitutionnel, Robert Badinter, appuyant son propos sur des arguments historiques et de droit comparé, plaidera avec vigueur pour la suppression de cette « insoutenable exception française » qui fait de ses anciens présidents de la République des membres à vie du Conseil constitutionnel².

Il préside la Cour européenne de conciliation et d'arbitrage de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en

² *Le Monde*, 19 mai 2012.

Europe depuis 1995. Sénateur des Hauts de Seine de 1995 à 2011, cet Européen convaincu participe à l'élaboration du projet de Constitution européenne, ainsi qu'à la rédaction de la constitution de plusieurs des nouvelles démocraties apparues en Europe centrale et orientale après la chute du mur.

Son action a grandement contribué à la mise en place du Tribunal pénal international et de la Cour pénale internationale de la Haye. En novembre 2003, Robert Badinter a été désigné par le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Anan, pour siéger dans le Comité de seize personnalités de réputation internationale chargé de proposer une réforme de l'ONU, dont le rapport fut remis au secrétaire général en 2005 sous le titre « Un monde plus sûr : notre affaire à tous ».

En 2012, Robert Badinter innove encore, en lançant « Corpus-consultants.com », un cabinet de conseil virtuel, sur Internet, avec des professeurs de droit agrégés de la nouvelle génération, tous très spécialisés. Les clients de ce site se composent uniquement d'avocats ou autres juristes professionnels qui lui soumettent des questions juridiques complexes.

Auteur de nombreux essais historiques et politiques ainsi que d'une pièce de théâtre, il publie en 2011 *Les épines et les roses*, dont un internaute inspiré a pu écrire qu'il « redonne confiance dans l'intelligence de l'espèce

humaine ». Son goût de l'écriture – et sa passion pour Victor Hugo (il se déclare volontiers « hugolâtre ») – l'emmènent bien au-delà des sphères académiques pour faire de lui, à 85 ans, un tout jeune librettiste d'opéra. En 2013, le célèbre metteur en scène Olivier Py monte « Claude » à l'opéra de Lyon, sur une musique de Thierry Escaich et un livret de Robert Badinter, librement adapté du roman d'Hugo « Claude Gueux » et bien plus proche de la réalité historique que ne l'était le roman. On y voit un ouvrier des soieries lyonnaises qui prend les armes pour lutter contre les licenciements dus au machinisme, se retrouve enfermé à la prison de Clairvaux, dont il finira par tuer le directeur qui l'avait séparé de son ami, probablement amant, Albin, et qui sera guillotiné. Si cette œuvre vise avant toute chose à créer de la beauté, comme Robert Badinter le confiera lors d'un grand entretien³, elle reflète aussi le combat de toute une vie, sa soif de justice, sa passion de la liberté et son inlassable foi, contre vents et marées, en l'humain dans l'homme.

³ F. Busnel, *Le grand entretien – Robert Badinter*, France Inter, 16 avril 2013.

Photos : IMAGLOBE

Cette brochure a été éditée
par le Service Communication
du Département des relations
extérieures – ULB

Septembre 2013

“

ÉGALITÉ

« IL EST DES COMBATS QUI ÉCLAIRENT TOUTE UNE VIE »

JUSTICE

ÉGALITÉ

« IL EST DES COMBATS QUI ÉCLAIRENT TOUTE UNE VIE »

JUSTICE ÉGALITÉ

« IL EST DES COMBATS QUI ÉCLAIRENT TOUTE UNE VIE »

JUSTICE



Auditorium K1 (campus du Solbosch).
1050 Bruxelles



www.ULB.be

UNIVERSITÉ
LIBRE
DE BRUXELLES

ULB